

# LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES... L'ÉCHEC DE LA VILLE ET DE SES CITOYENS



#### LES FAITS PARLENT D'EUX-MÊMES!

L'incinération des déchets est dommageable pour les populations avoisinantes :

- Dans la région de Québec, 26 % des résidus domestiques dangereux (RDD) sont jetés aux ordures puis incinérés¹.
- L'incinération des déchets est une technique couteuse.
- Les habitantEs de la Ville de Québec récupèrent moins de matières résiduelles que la moyenne québécoise.

## **IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT?**

L'incinération des déchets rejette notamment dans l'air :

- des dioxines et des furanes (molécules persistantes provoquant plusieurs types de cancer et affaiblissant le système immunitaire);
- des métaux lourds comme le mercure et le cadmium (pouvant causer le retard de développement du cerveau des bébés, des troubles du système nerveux et de l'insuffisance rénale);
- de l'arsenic (élément affectant le système vasculaire et la peau, et contribuant au développement de certains cancers);
- des oxydes d'azote (NOx) (gaz à effet de serre 298 fois plus puissant que le CO2, irritant les voies respiratoires, contribuant au smog et aux pluies acides);
- du dioxyde de carbone (CO2) (gaz à effet de serre contribuant aux changements climatiques).

De plus, les dioxines, furanes et métaux lourds se déposent au sol<sup>2,3</sup>.

## COÛT\$ ÉLEVÉ\$?

L'incinération constitue la voie la plus coûteuse si on tient compte des coûts engendrés par l'extraction des ressources, leur transport, leur transformation et leur élimination<sup>4</sup>. Plus de **70 millions \$** ont été dépensés dans les 10 dernières années pour mettre à niveau l'incinérateur<sup>5</sup>. De plus, d'autres dépenses sont à venir comme l'ajout de brûleurs et l'achat de gaz naturel.

## FAIBLE PERFORMANCE DE LA VILLE ET DES CITOYENS?

- Malgré les dépenses mentionnées, des dépassements des normes de rejets ont été mesurés en 2016<sup>2</sup> et en 2017 dans les fumées de l'incinérateur.
- Sur le territoire de la Ville de Québec, seulement 55 % de l'ensemble des matières produites sont recyclées et valorisées, alors que la moyenne québécoise est de 62.5 %<sup>1</sup>.
- En 2004, la CMQ<sup>6</sup> prévoyait trouver une alternative à l'incinération d'ici 2024, grâce à une réduction progressive de la quantité de déchets collectés. N'ayant pas mis en oeuvre ses engagements, la Ville prévoit prolonger la durée de vie de l'incinérateur<sup>7</sup>.
- L'incinération détruit irrémédiablement des matières potentiellement recyclables et revalorisables, ce qui freine l'innovation et empêche la création d'emplois.

## LA SOLUTION?

Adopter une politique Zéro déchet visant à réduire considérablement la quantité de déchets éliminés, comme les villes de San Francisco, Vancouver et Toronto.

#### Pour y parvenir:

- Sensibiliser davantage la population afin d'augmenter le taux de récupération, notamment par l'entremise de publicités et d'une patrouille verte.
- Réduire le camionnage de la collecte, déployer des écocentres de proximité/éphémères et prioriser le compostage domestique/collectif.
- Mesurer, chez la population avoisinante de l'incinérateur, le taux de contamination par les métaux lourds, dioxines et furanes.
- Viser la fermeture de l'incinérateur de Québec, ce qui améliorera la qualité de vie des habitants de la Ville de Québec, particulièrement ceux de Limoilou.

## **INFORMEZ-VOUS!**

Venez signer la déclaration d'appui.



www.VILLEZERODECHET.ORG



MOUVEMENT POUR UNE VILLE DE QUÉBEC ZÉRO DÉCHET

#### **SOURCES**

- 1. CMQ (2016). Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ 2016-2021.
- 2. Ville de Québec (2016). INCINÉRATEUR Reprise des échantillonnages 2016. Dioxines, furanes et mercure.
- 3. Santé Canada.
- 4. AmiEs de la Terre de Québec (2004). La fermeture de l'incinérateur : une vision d'avenir pour la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- 5. CVI. Bilan travaux immobilisation incinérateur, janvier 2005 à mars 2015 (dans Présentations et rapports)
- 6. CMQ (2004). Plan de gestion des matières résiduelles de Québec Rive-
- 7. CMQ (2014). Plan de gestion des matières résiduelles 2004-2009.